

## Nationale Recherche

- Corps des Services de Police Nationaux
- Service Recherche Nationale,  
division Pays-Bas centraux

BOÎTE POSTALE 11  
3970 AA DRIEBERGEN (NL)  
TELEPHONE : +31 (0) 34 353 55 55

Dossier numéro :  
Procès-verbal numéro : 20041220  
Annexe(s) :  
Objet : proces-verbal d'audition de  
témoin

### PROCES-VERBAL

Nous, Jim Antoni de Groot, inspecteur de police du Corps des Services de Police Nationaux, travaillant auprès du Service de Recherche Nationale, division Pays-Bas centraux, déclarons ce qui suit :

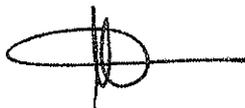
Sur ordre de l'officier de Justice, Mr. F. Teeven du Parquet National à Rotterdam, nous, verbalisant, avons donné exécution à une demande d'entraide judiciaire, dossier 63/04, notices FD.30.96.95/04. Cette demande d'entraide judiciaire provient du juge d'instruction près le tribunal de première instance à Bruxelles, Damien Vandermeersch.

Deux collègues belges, le commissaire de police Carlos Viaene et l'inspecteur principal Pascal Remy ont assisté à l'audition. Ces deux personnes appartiennent aux Services Judiciaires de l'Arrondissement de Bruxelles (Police Fédérale).

L'audition s'est déroulée en langue française. Pendant l'audition il a été fait appel aux services d'un interprète assermenté connu du Service de Recherche Nationale.

L'audition s'est déroulée sous forme de question - réponse. La question posée au témoin est indiquée par - ques - La réponse du témoin est indiquée par - rép -

Dans le cadre de la demande d'entraide judiciaire précitée, nous, verbalisant, avons entendu en date du 20 décembre



-2004 dans les locaux de la police à Roosendaal une personne de sexe masculin qui se dit nommer :

Nom : Mayira Sebapira  
Prénoms : Laurent  
Date de naissance : 20.11.1950  
Lieu de naissance : Muhororo  
Adresse : AZC, Streek 15  
CP et commune : 4876 AT Etten-Leur  
Résidant régulièrement à : Van Effenlaan 20  
4707 JH Roosendaal  
Nationalité : Ruandais

Le témoin s'est légitimé à l'aide de son document W.  
Nous, verbalisant, nous sommes légitimé en tant que fonctionnaire de police en montrant ma carte de légitimation de la police.

L'audition a débuté en date du 20 décembre 2004 à 10.10 heures.

Après avoir communiqué au témoin sur quoi nous désirons l'entendre, il a déclaré :

**L'audition :**

Question : Pourriez-vous me décrire brièvement votre situation actuelle aux Pays-Bas ?

Réponse : Mon épouse s'appelle Mbabajende Mayira Veronique. Depuis 4 ans elle a le statut de réfugié politique aux Pays-Bas. Je suis arrivé aux Pays-Bas en janvier 2000. J'ai reçu à deux reprises une décision négative. Actuellement j'essaie de recevoir un statut aux Pays-Bas pour des motifs de réunion familiale.

Question : Où étiez-vous en 1994 et quelles étaient vos activités ?

Réponse : En 1994 j'étais au Rwanda. J'étais membre du cadre d'une société Rwanda Tel à Kigali où j'étais chef des achats et des prévisions. Mon rang était égal à celui de directeur. Je suis ingénieur technique de formation.

Question : Pourriez-vous nous donner un aperçu de vos activités à partir du 6 avril 1994 jusqu'au moment auquel vous avez quitté le pays ?

Réponse : En date du 6 avril 1994 j'étais à la maison avec quelques amis dans le quartier Nyamirambo. Je n'ai pas quitté ma maison ce soir-là, même pas quand j'avais appris



qu'on avait descendu l'avion présidentiel. En date du 7 avril 1994 le directeur général de Ruanda Tel, Bizimana Assumani, m'a demandé de travailler en système d'équipe en vue d'assurer la continuité de la présence des membres du cadre. Les bureaux se trouvaient dans le centre de la ville en face du PNUD. On m'y conduisait et me ramenait chaque jour. En date du samedi 9 avril les MINUAR sont partis, ils étaient stationnés dans l'habitation à côté de la mienne à Nyiamirambo. Comme ma sécurité n'était plus garantie à ce moment-là, je me suis installé avec mon épouse dans les bureaux de Ruanda Tel. Nous y sommes restés jusqu'au 11 avril 1994.

Question : Que s'est-il passé en date du 11 avril 1994 ?

Réponse : En date du 11 avril j'ai quitté Kigali avec mon épouse dans un convoi composé de plusieurs véhicules et organisé par Ruanda Tel. Le directeur général faisait également parti de ce convoi. Nous avons quitté Kigali en convoi via Gitarama vers Gisenyi où nous sommes arrivés en date du 12 avril vers 12.00 heures. Le convoi comptait environ 20 à 30 personnes.

A Gisenyi je me suis installé, tout comme mon directeur général, à l'hôtel Palmbeach d'où nous avons repris nos activités. Ces activités consistaient dans l'entretien des communications téléphoniques sur le plan national. A cet effet, nous avons essayé de rester en contact avec Kigali et les autres provinces. Les communications téléphoniques internationales n'étaient plus possibles à ce moment-là parce que la liaison par satellite au station de base à Kucukiro à Kigali était tombée entre les mains des FPR. J'ai également voyagé à plusieurs reprises à Goma où j'ai eu du contact avec un fournisseur français de ALCATEL concernant l'achat de satellites portables pour les communications téléphoniques internationales. J'ai effectué ces activités jusqu'au 26 avril 1994. En date du 26 avril 1994 je suis parti seul de Gisenyi à Nairorbi sur ordre de mon directeur général où je suis arrivé le même jour. Le but était de me rendre en France pour y acheter des satellites portables de ALCATEL. J'étais en possession de factures pro forma. Le voyage de Gisenyi à Nairobi a été fait dans un petit avion.

A bord de cet avion, il y avait encore des autres personnes : Nkezabera Ephrem avec deux collègues de la BCR ; deux membres de la BNR et deux militaires. Je ne connais pas ses six personnes citées en dernier lieu par leur nom. Je les ai rencontrés avec Ephrem à l'aéroport de Gisenyi.

Le but de notre escale à Nairobi était d'obtenir des visas pour l'Europe. Avec Ephrem et les six autres personnes, j'ai passé la nuit du 26 au 27 avril dans un hôtel très luxueux juste en dehors de Nairobi. Je crois me rappeler



que le mot Golf figurait dans le nom de l'hôtel. En date du 27 avril nous avons pris contact avec l'ambassade allemande à Nairobi où nous avons tous, à l'exception des 2 militaires, reçu un visa valable pour tous les pays Schengen. Je suppose qu'il y a eu intervention de l'ambassade du Ruanda pour faciliter la délivrance de ces visas.

Quand nous nous sommes annoncés à l'ambassade allemande, nous étions accompagnés d'un membre de l'ambassade du Ruanda qui nous a aidé à remplir les formalités nécessaires en vue de l'obtention des visas.

En date du 28 avril Nkezabera Ephrem, ses deux collègues de la BCR, les deux membres de la BNR et moi-même sommes partis de Nairobi à Düsseldorf sur un vol de Swissair. Nous sommes arrivés à Düsseldorf en date du 29 et avons pris le train pour Bonn où nous sommes arrivés dans la matinée. Nous nous sommes tous installés dans un petit hôtel à Bonn. Jusqu'à ce moment-là, je n'étais pas au courant de la mission de Ephrem et des autres.

Je vous transmets une photocopie de mon passeport avec numéro 035951/92 à mon nom, contenant 14 feuilles. A la page 24 du passeport se trouve un visa délivré par l'ambassade allemande à Nairobi en date du 27 avril 1994 à mon nom, valable du 27 avril 1994 jusqu'au 4 mai 1994. A la page 25 se trouve un visa délivré en date du 3 mai 1994 à Bonn par l'ambassade française et valable pour un séjour de 15 jours.

Je déclare également qu'en date du 3 mai 1994, je me suis annoncé auprès de l'ambassade de la France à Bonn où j'ai obtenu un visa pour la France sur l'invitation de ALCATEL pour un séjour de 15 jours. Le lendemain, j'ai pris l'avion pour la France. J'étais seul. Les autres sont restés à Bonn.

Du 29 avril jusqu'au 3 mai, j'étais en compagnie de Nkezabera Ephrem et des autres et chaque jour nous nous sommes rendus à l'ambassade ruandaise à Bonn.

Pendant cette période j'ai appris que la mission de Ephrem et des autres étaient d'effectuer des opérations bancaires. Pendant cette période ils ont également effectué le paiement des satellites portables de ALCATEL. C'est après le paiement que sur base de l'invitation de ALCATEL que j'ai obtenu mon visa pour la France. Je ne suis pas au courant de ce qui a été entrepris par Nkezabera Ephrem et les autres pour prolonger leur visa.

Lors de mes visites à l'ambassade ruandaise à Bonn, je suis entré en contact avec Mutombo Raphaël qui travaille à l'ambassade, je ne sais pas dans quelle fonction, et une personne qui travaillait également à l'ambassade et que je connais sous le nom de Bosco ou Jean Bosco. Je ne sais pas où ces deux personnes se trouvent actuellement.



Je me rappelle également que pendant mon séjour à Bonn j'ai été invité avec Ephrem et les autres membres de sa délégation pour aller dîner chez une tante de Ephrem. La tante de Ephrem était mariée avec un Allemand et habitait à Bonn. Je ne me souviens ni du nom de sa tante, ni du nom de son époux. Pour autant que je me rappelle, Ephrem logeait avec moi et les autres dans le même hôtel.

Après mon départ en date du 4 mai 1994 pour la France, je n'ai plus eu de contact avec Ephrem et les autres. Je ne sais dès lors pas s'ils ont encore visité des autres pays européens et quand et via quelle route ils sont retournés au Ruanda. Je ne suis pas non plus au courant de leurs autres activités à Bonn. Après avoir passé une semaine à Paris, j'y ai eu la visite de mon directeur général et d'un de ses collègues. Ensemble nous avons transporté les téléphones par satellite de Paris au Ruanda. Comme il ressort de mon passeport, j'ai quitté la France en date du 22 mai. Je suis retourné via Kinshasa et Goma parce que nous avons appris que les FPR étaient au courant de notre mission.

J'ai encore revu Ephrem vers le 12 ou 13 juillet 1994 à Gisenyi peu de temps avant que nous partions de Gisenyi pour Goma.

Question : Depuis quand connaissez-vous Nkezabera Ephrem et que pourriez-vous nous raconter sur lui ?

Réponse : J'ai fait la connaissance de Nkezabera Ephrem après qu'il est retourné de ses études en Roumanie. C'était à Kigali, au début des années 80. Je sais que pendant longtemps il était directeur bancaire de la BCR à Butare. L'épouse de Ephrem est la belle-sœur d'un de mes amis. Je suis parrain de son fils aîné Raoul. Je suis aussi au courant du fait qu'après sa fonction exercée à Butare, Ephrem est retourné comme membre du cadre de la BCR à Kigali.

Je sais également qu'il était responsable des affaires financières et commerciales du comité de direction de INTERAHANWE.

Pendant mes voyages entre le 7 et le 9 avril 1994 entre ma maison et mon bureau, j'étais accompagné par une escorte militaire. Entre ma maison et mon lieu de travail, il y avait deux barrages, un à hauteur de la brigade de gendarmerie dans le quartier de Nyiamirambo et un à hauteur de la Croix Rouge dans le quartier de Gitega. Ces deux barrages étaient occupés par des militaires, des milices et des citoyens. Pendant cette période, je n'ai pas vu Nkezabera Ephrem, je n'ai pas eu de contact avec lui et je n'ai pas entendu parler de lui.

Je n'ai reconnu personne aux endroits de ces barrages.



Question : Connaissez-vous le restaurant « Petite Kigali » ?

Réponse : Oui, c'est le restaurant d'une Française qui est ma belle-sœur. Elle s'appelle Monique Dupain, surnommée Bibiche. Entre le 9 et le 11 avril j'ai visité « Petite Kigali » avec mon épouse et mes enfants. Je n'y ai pas vu Ephrem.

Question : Connaissez-vous le magasin de photographie Musa ?

Réponse : Oui, ce magasin est situé près du bureau de la poste. Je ne suis pas entré dans ce magasin lors du génocide.

Question : Où se trouve votre passeport original ?

Réponse : J'ai perdu mon passeport pendant un déménagement récent aux Pays-Bas. J'ai fait les photocopies en 2003 et j'ai également donné une copie de mon passeport à mon avocat. A la demande de Ephrem je lui ai communiqué la date de mon visa dont je vous ai fait la déclaration. Il m'a demandé de lui envoyer une copie de ce visa, ce que je n'ai pas fait parce que je considère mon passeport comme ma propriété privée. J'ai vu Ephrem à quelques reprises aux Pays-Bas quand il se trouvait dans ce pays en 2002 et 2003 et au début de 2004.

Après que l'interprète a lu la déclaration au témoin, celui-ci déclare y persister et l'a signée.

Le témoin  
[signature]

L'audition est terminée en date du 20 décembre 2004 à 13.00 heures.

14 copies du passeport du témoin précité sont jointes en annexe au présent procès-verbal.

Dont nous avons rédigé sous serment d'office le présent procès-verbal que nous avons signé et clôturé à Roosendaal en date du 20 décembre 2004.

L'interprète  
[signature]

Le verbalisant,  
[signature]

